

DELIBERATION N° 49/2013 du 29 juin 2013

**Octroyant une subvention de fonctionnement à l'association
« COMITE ORGANISATEUR LOCAL HEIVA RAROMATAI » pour l'exercice 2013**

En sa séance du 29 juin 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n°04/CONV/CM/2013 du 21 juin 2013, sous sa présidence, avec Monsieur Rehoboama TUFAIMEA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint

Sous la Présidence de Monsieur Félix FAATAU, Maire

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la Délibération n°18/2013 du 19 mars 2013 octroyant une subvention de fonctionnement à l'association « TOMITE HEIVA NUI NO RAROMATAI » pour l'exercice 2013 ;
- Considérant** l'organisation du 3^{ème} festival des Iles Sous Le Vent sur l'île de BORA-BORA par l'association « COMITE ORGANISATEUR LOCAL HEIVA RAROMATAI » du 20 au 25 Juillet 2013 ;
- Vu** les inscriptions budgétaires ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- Article 1^{er} :** Le Maire est autorisé à verser une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2013, d'un montant de **deux millions (2 000 000) de Francs cp./.** à l'association « COMITE ORGANISATEUR LOCAL HEIVA RAROMATAI ».
- Article 2 :** La délibération n° 18/2013 du 19 Mars 2013 susvisée est retirée.
- Article 3 :** La dépense est imputable à l'article **6574** de la Section de Fonctionnement du Budget Principal.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations-

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Quinze (15) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (17) : FAATAU Félix (+procuration 1) TUFAMEA Rehoboama, TANOA Elizabette (+procuration 2), HIRO Andréa, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEMEHARO Gyle, TEPA Eremoana, MAITERAI Richard, MAI Alphonse, TAINANUARII Joel, LISAN Marcelin et TEREMATE Tania

Deux (2) sont absents et représentés par procuration :

- | | | |
|----|--|------------------|
| 1- | OOPA Richard a donné procuration à | Félix FAATAU |
| 2- | TEFAATAUMARAMA Marietta à donnée procuration à | TANOA Elizabette |

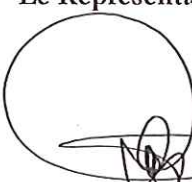
Onze (11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

HEITAA Dorida, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges., FAATAUIRA Camille, TSIN TING Félix, TEUBIRA Carolina, TAI Tevanaa,

Le Représentant Maire,

FAATAU Félix



Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 15	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 01 JUIL. 2013 et publication ou notification du 01 JUIL. 2013 Le Représentant-Maire,  <u>Félix FAATAU</u>
Votants : 17 dont 02 pouvoirs	
Abstentions : 0	
Exprimés : 17	
Votes pour : 17	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	

